Image not found or type unknown

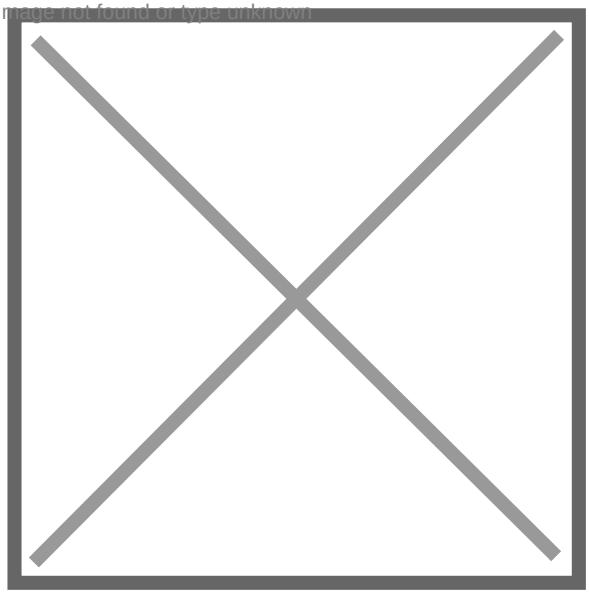

Condamnation par iteratif defaut

Par **ivatto**, le **09/07/2007** à **19:24**

apres avoir ete condamne a 6 mois avec sursis, j'ai fait appel et n'ayant pu me rendre au tribunal correctionnel,j'ai reçu un acte me signifiant que m'a condamnation à 6 mois avec sursis portera so plein et entier effet et seras executeses forme et teneur. QUE CELA VEUT IL SIGNIFIER? MERCI DE ME REPONDRE

Par **Adam Kadamon**, le **09/07/2007** à **21:22**

Bonjour,

Conformément à l'article 494 du code pénal :

"L'opposition est non avenue si l'opposant ne comparaît pas à la date qui lui est fixée soit par la notification à lui faite verbalement et constatée par procès-verbal au moment où l'opposition a été formée, soit par une nouvelle citation, délivrée à la personne de l'intéressé, conformément aux dispositions des articles 550 et suivants."

En cas d'itératif défaut l'opposition est non avenue et le premier jugement est remis à exécution.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés